



COMMUNIQUÉ

RENCONTRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FO PM porte les attentes de la profession Et exige des avancées concrètes

Une délégation de FO Police Municipale, composée de Ludovic DURAND et Bertrand DEBEAUX, secrétaires nationaux, a été reçue au ministère de l'Intérieur. Elle a rencontré Mathias NIEPS, conseiller sécurité, libertés publiques et territoires au cabinet ministériel, Thomas LE GOUIC, chef du bureau des Polices municipales (DEPSA), et Pascal MATHIEU, sous-directeur des Élus locaux et de la Fonction publique territoriale (DGCL).

PROJET DE LOI POLICE MUNICIPALE : UNE PROFESSION QUI NE VEUT PLUS ATTENDRE

La situation du projet de loi Police municipale a été abordée dès l'ouverture de la réunion. Le contexte politique et budgétaire fait peser un risque de nouveau ralentissement, voire d'absence d'aboutissement avant la fin du mandat présidentiel. FO PM a exprimé la lassitude profonde de la profession face aux reports successifs et aux incertitudes qui touchent, une nouvelle fois, les policiers municipaux.

RETRAITES : CATÉGORIE ACTIVE ET BONIFICATION QUINQUENNALE

FO PM a réaffirmé ses revendications : classement en catégorie active des catégories B et A, bonification quinquennale et reconnaissance réelle de la pénibilité et des risques du métier. La situation financière très dégradée de la CNRACL a été évoquée. Nos interlocuteurs ont reconnu qu'un travail important avait été engagé sous la précédente ministre chargée des collectivités Dominique FAURE, avant d'être interrompu par les contraintes politiques et budgétaires. FO PM refuse que ces contraintes servent indéfiniment à repousser une réforme attendue.

LOI RIPOST : FO PM DÉNONCE UNE NOUVELLE MISE À L'ÉCART

La délégation a fait part de son mécontentement concernant l'absence des policiers municipaux dans certaines dispositions de la loi RIPOST. Il nous a été indiqué que, si le projet de loi Police municipale reprenait son parcours, certaines amendes forfaitaires

délictuelles pourraient être intégrées au texte concernant les polices municipales. FO PM sera particulièrement vigilante sur la concrétisation de cet engagement.

CCPM ET GARDES CHAMPÊTRES : UN FORMAT APPELÉ À ÉVOLUER

Le ministère a également indiqué que la Commission consultative des polices municipales (CCPM) devrait reprendre ses travaux dans un format évolutif, avec notamment la présence des gardes champêtres. FO PM considère cette évolution comme positive et cohérente avec la nécessité de mieux représenter l'ensemble des acteurs de la police territoriale.

ASVP : UN DOSSIER COMPLET REMIS AU MINISTÈRE

FO PM a transmis un dossier complet consacré aux ASVP. Le ministère s'est montré disposé à l'étudier et à engager une réflexion sur l'avenir, les missions, le statut et la reconnaissance de cette profession. Pour FO PM, les ASVP doivent enfin bénéficier d'un cadre clair, cohérent et protecteur.

FIA : DES DÉLAIS D'ATTENTE TROP LONGS

Enfin, FO PM a alerté sur les délais parfois très longs avant l'entrée en formation initiale d'application (FIA). Ces attentes pénalisent les agents nouvellement recrutés, compliquent l'organisation des collectivités et fragilisent les services. FO PM demande que des solutions soient recherchées pour augmenter les capacités de formation et réduire ces délais.

FO PM : LES DOSSIERS SONT CONNUS. IL FAUT MAINTENANT DES ACTES.

Notre organisation continuera d'intervenir auprès du ministère et de l'ensemble des décideurs pour obtenir des avancées concrètes sur le statut, les retraites, les prérogatives, la formation et la reconnaissance des policiers municipaux, gardes champêtres et ASVP.

Paris - 22 septembre 2026

Pour le bureau national